



Consentement éclairé: comment s'en assurer?

Ana Marin, bureau de l'éthique
Stéphanie Boucher, services juridiques
Marie-Philippe Tremblay, Direction des soins infirmiers

Des gens de cœur **unis** pour votre mieux-être

1^e semaine du consentement au CISSS-CA
18 juin 2025

Québec 

Objectif

- Sensibiliser à certains enjeux en lien avec le consentement
- Explorer ce que veut dire consentement éclairé

Plan

- Introduction
- Consentement éclairé : lentille légale
- Consentement éclairé: lentille éthique
- Consentement éclairé: littératie
- Conclusion et échanges

Introduction

- ETH-O-SSS Consentement : projet organisationnel (depuis 2023)
- 1^e semaine du consentement de l'histoire au CISSS-CA : du 16 au 20 juin 2025
- Thème de la semaine : consentement **éclairé**

Caractéristiques d'un consentement valide

- UN CONSENTEMENT



Guide de consentement
aux soins, aux services et à la recherche
Préparé par la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'impact
30 août 2018

(CISSS-CA, 2018)

- ...EST OBTENU AVANT LE SOIN
- ... EST DONNÉ PAR UNE PERSONNE APTE
- ...EST LIBRE
- ...EST ÉCLAIRÉ**
- ...EST SPÉCIFIQUE
- ... IMPLIQUE LE DROIT DE REFUS
- ... EST CONSIGNÉ
- ... EST UN PROCESSUS CONTINU

Quelques exemples

- Un usager signe un formulaire de consentement sans poser des questions. Son consentement est-il nécessairement éclairé?
- Un usager qui a un niveau bas de scolarité, est accompagné par un proche lors de ses visites au CLSC. Est-ce que l'on peut prendre pour acquis que le niveau de littératie de cet usager est faible par défaut?
- Une mère qui a un doctorat en génie, arrive à l'urgence avec son enfant qui a eu un grave accident. À votre avis, quel serait le niveau de compréhension de cette mère des informations données par le personnel de l'urgence ?

Réflexion en trois temps: légale, éthique, littératie

Consentement éclairé: lentille légale

Des gens
de cœur **unis** pour votre
mieux-être

*Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches*

Québec 

Consentement éclairé: lentille légale

Code civil du Québec

10. Toute personne est inviolable et a droit à son intégrité.

Sauf dans les cas prévus par la loi, nul ne peut lui porter atteinte sans son consentement libre et éclairé.

11. Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention. Sauf disposition contraire de la loi, le consentement n'est assujéti à aucune forme particulière et peut être révoqué à tout moment, même verbalement.

Si l'intéressé est inapte à donner ou à refuser son consentement à des soins et qu'il n'a pas rédigé de directives médicales anticipées en application de la Loi concernant les soins de fin de vie (chapitre S-32.0001) et par lesquelles il exprime un tel consentement ou un tel refus, une personne autorisée par la loi ou par un mandat de protection peut le remplacer.

Consentement éclairé: lentille légale

- Afin de former un consentement valide, la personne doit avoir obtenu toute l'information nécessaire se rapportant aux soins que l'établissement entend lui prodiguer.
- Article 11 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux :
 - Tout usager des services de santé et des services sociaux a le droit d'être informé sur son état de santé et de bien-être de manière à connaître, dans la mesure du possible, les différentes options qui s'offrent à lui ainsi que les risques et les conséquences généralement associés à chacune de ces options avant de consentir à des soins le concernant. [...]

Consentement éclairé: lentille éthique

Des gens
de cœur  pour votre
mieux-être

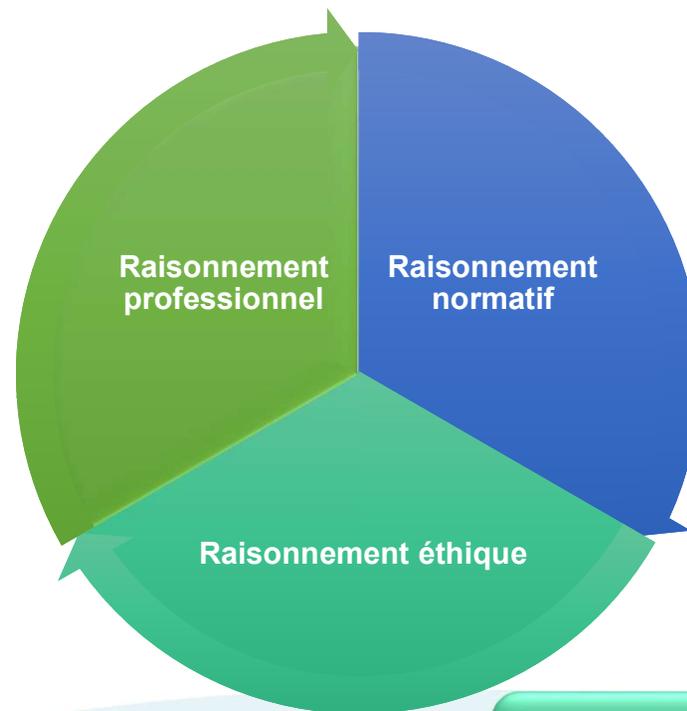
*Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches*

Québec 

L'éthique et les autres types de raisonnements



Quelles sont les bonnes pratiques cliniques / professionnelles / de gestion?



Que prescrivent les lois, le code de déontologie, les politiques organisationnelles?

Qu'est-ce qui est le plus acceptable, raisonnable dans la situation?

(Inspirée de Jutra et al 2004)

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 

La compétence éthique

Reconnaître les situations qui soulève des enjeux éthiques (pour les usagers, les intervenants, les proches, les gestionnaires, etc.) :

- Apprendre à apprivoiser la « zone grise »...
- Dialoguer avec les autres (y compris usagers, proches...)
- Le nommer en équipe pour les clarifier et les réfléchir en ensemble
- Aller chercher des ressources au besoin (cliniques, éthique, légales)

Enjeux éthiques reliés au volet éclairé du consentement

- Dignité et respect de la personne
- Autonomie, autodétermination
- Justice, équité
- Accès aux soins et services

Le langage utilisé doit être clair et compréhensible selon le niveau de littératie de l'utilisateur (CISSS-CA, 2018, page 25)

Littératie en santé

Des gens
de cœur **unis** pour votre
mieux-être

*Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches*

Québec 



Branches et feuilles =
Décisions

Tronc = l'organisation
logique et accessible de
l'information

Racines =
compréhension

Littératie en santé

Les **connaissances**, la **motivation** et la **compétence** des gens **d'accéder**, de **comprendre**, de **communiquer**, **d'évaluer** et **d'utiliser** l'information sur la santé et les services élémentaires, en vue de **porter des jugements** et de **prendre des décisions** dans la vie quotidienne concernant les soins de santé, la prévention des maladies et la **promotion** de la santé, pour **maintenir** ou **améliorer** la qualité de la vie tout au long de sa vie (CDC, 2021)



**Branches et feuilles =
Décisions**

**Tronc = l'organisation
logique et accessible de
l'information**

**Racines =
compréhension**



Les racines; la capacité de comprendre



Un consentement n'est pas valide si la personne ne comprend pas l'information



Québec
66 %

Canada
60 %

États-Unis
88 %

01. Facteurs individuels

- Personne aînée • faible niveau d'éducation • faible revenu • barrières linguistiques • différences culturelles • expérience antérieure avec le système de santé • troubles anxieux • ruralité



02. Environnement

- Niveau de littératie des parents • soutien communautaire pour améliorer les compétences • soutien scolaire pour développer les compétences académiques et sociales • programmes et politiques favorables à la santé au travail

03. Système de santé

- Temps accordé pour la consultation • degré de complexité des informations transmises ou accessibles • contexte de l'interaction • facilité de navigation dans le système



Facteurs influençant le niveau de littératie en santé

Des gens de cœur **unis** pour votre mieux-être

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Québec

**« On ne peut pas faire pousser une
décision éclairée si les racines ne sont
pas bien ancrées »**



Le tronc: une information bien structurée



La clarté de l'information est ce qui soutient la compréhension



Connaître l'utilisateur

Qui est devant moi?

Profil et caractéristiques de la personne



Nommer l'objectif de la discussion

Donner un cadre à l'utilisateur

« Aujourd'hui je vais vous expliquer l'intervention que l'on vous propose et les choix possibles »



Présenter 2 à 3 messages clés

Ne pas noyer l'utilisateur sous les nombreux détails



Utiliser un langage clair et simple

Simplifier le vocabulaire, éviter les jargons



Lien cliquable : [Lexique des mots clairs en santé | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal](#)



Utiliser des supports visuels, au besoin

Renforcer la mémorisation

Plusieurs styles d'apprentissages

« Une information mal structurée, c'est comme un tronc fragile: elle ne peut pas soutenir la compréhension et la prise de décision »



Les branches et les feuilles: la prise de décision éclairée



L'utilisateur doit se sentir capable d'expliquer ce qu'il a compris



Une meilleure compréhension mène à de meilleures décisions et à une meilleure adhésion

Teach 3 / Teach Back

Apprentissage de
3 actions clés ou
concepts
d'information



Reformulation
par l'utilisateur,
dans ses propres
mots



Répéter le
processus
jusqu'à ce que
l'utilisateur maîtrise
les concepts

« Je veux m'assurer d'avoir été le plus clair possible, alors pourriez-vous partager votre compréhension des éléments discutés dans vos propres mots »



« Nous sommes les conditions de croissance de la compréhension. C'est là que débute le consentement éclairé »

Conclusion

- À retenir: Un consentement éclairé va au-delà de la simple transmission d'informations; il suppose une information adéquate et *adaptée* aux besoins de la personne. Pour savoir quels sont les besoins de ce dernier, l'écoute de l'utilisateur est essentielle (CISSS-CA, 2018, p. 27)

Période d'échanges

Merci!

Des gens
de cœur **unis** pour votre
mieux-être

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 

Ressources disponibles

Des services pour vous soutenir

Des gens
de cœur **unis** pour votre
mieux-être

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec 

Ressources disponibles au CISSS CA

- **Éthique (délai de 48h max)**
 - Pour nous joindre :
 - Par courriel: bureau_ethique.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca
 - Par téléphone: 418 386-3363, poste 43564
 - Intranet : <http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-de-la-qualite-de-levaluation-de-la-performance-et-de-lethique/ethique/>
- **Contentieux et affaires juridiques (avocats) du CISSS CA**
 - Remplir un formulaire de demande : <http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/directions/direction-generale/service-du-contentieux-et-des-affaires-juridiques/>
 - Il existe également un numéro d'urgence sur cette fiche : http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/fileadmin/Intranet/Directions/DRHCAJ/Service_du_contentieux_et_des_affaires_juridiques/Feuille_r%C3%A9sum%C3%A9_de_l_offre_de_service_du_Service_du_contentieux_et_des_affaires_juridiques.pdf
- **Pratiques professionnelles (DSM et DSI) :**
 - DSM :
 - Pour les joindre : Vous pouvez consulter directement l'une des conseillères <http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-des-services-multidisciplinaires/soutien-aux-pratiques-professionnelles-et-developpement-clinique-sppdc/>
 - Offre de services : http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/fileadmin/Intranet/Directions/DSM/Pratiques_professionnelles_et_d%C3%A9veloppement_clinique/Soutien_aux_pratiques_professionnelles_-_d%C3%A9pliant.pdf
 - DSI :
 - Veuillez vous référer à la conseillère DSI de votre milieu

Ressources disponibles au CISSS CA

- **Bureau de la protection des renseignements personnels (PRP)**
 - Peuvent notamment soutenir en lien avec la loi 25
 - Pour les contacter : bureau.prp.ciassca@gouv.qc.ca
 - Intranet : <http://ciassca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-de-la-qualite-de-levaluation-de-la-performance-et-de-lethique/protection-des-renseignements-personnels/>
- **Gestion des risques**
 - Pour les joindre par téléphone : 418 386-3566 ou le poste 43566
 - Pour leur écrire : gestiondesrisques.ciassca@ssss.gouv.qc.ca
 - Intranet : <http://ciassca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-de-la-qualite-de-levaluation-de-la-performance-et-de-lethique/gestion-des-risques/>
- **Archives**
 - Pour obtenir les coordonnées selon le territoire et l'établissement, de rendre sur leur site internet : [Où envoyer ma demande d'accès à mon dossier - CISSS de Chaudière-Appalaches \(ciassca.com\)](http://ciassca.com)

Outils en lien avec le consentement et l'éthique

Des gens
de cœur **unis** pour votre
mieux-être

*Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches*

Québec 

Documentation disponible sur le consentement

- 1. Politique sur le consentement aux soins, aux services et à la recherche**
 - (Mise à jour en 2024)
- 2. Guide de consentement aux soins, aux services et à la recherche (2018)** – Par la DQEPE
- 3. Guide de l'obtention du consentement ou du refus libre et éclairé en CHSLD et MDAA (2022)**
 - Note : Guide créé initialement pour les milieux de vie mais peut être utile pour toutes clientèles !
- 4. Fiche aide-mémoire sur le consentement et l'éthique (2024)**
- 5. Dépliants informatifs : pour usagers et intervenants**



<http://ciissca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-de-la-qualite-de-levaluation-de-la-performance-et-de-lethique/ethique/documentation/>

2. Guide de consentement aux soins, aux services et à la recherche (2018) : Évaluation clinique de l'inaptitude à consentir aux soins

Il s'agit d'évaluer quatre habiletés :

1. Habileté à exprimer un choix et à maintenir un choix constant;
2. Habileté à comprendre l'information (critères de la Nouvelle-Écosse) :
 - Le patient comprend-il la nature de la maladie pour laquelle on lui propose un traitement?
 - Le patient comprend-il la nature et le but du traitement?
 - Le patient comprend-il les risques associés à ce traitement?
 - Le patient comprend-il les risques encourus s'il ne subit pas le traitement?
 - La maladie du patient affecte-t-elle sa capacité de raisonnement ?
3. Apprécier l'information : habileté qui concerne la valeur que l'utilisateur accorde à chaque risque ou avantage du soin proposé :
 - Autocritique (être capable d'évaluer l'information par rapport à soi);
 - La portée de l'information par rapport à soi (admettre sa situation et les conséquences du soin ou de leur absence sur son état).
4. Raisonner sur l'information : habileté à utiliser des processus logiques pour comparer les risques et les avantages de différentes options :
 - Capacité à évaluer les pour et les contre et à justifier son choix;
 - * Attention : on doit évaluer le processus décisionnel, non le choix de l'utilisateur.

Synthèse à partir de E. Azuelos, 2016, p. 33-44 et S. Philips-Nootens et P.Hotin, 2007, p. 969

Source : Guide sur le consentement fait par la DQEPE, p.14
(Présenté à la diapo précédente en mauve)

Intranet :

http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/fileadmin/Intranet/CISSS/Conseils-professionnels-et-comites/Comit%C3%A9_d_%C3%A9thique/GUI_Guide-de-consentement-aux-soins-aux-services-et-la-recherche_VF.pdf

3. Guide sur le consentement en MDAA : Repères pour l'application des caractéristiques du consentement

Outil 1

AIDE-MÉMOIRE SUR LES CARACTÉRISTIQUES DU CONSENTEMENT

- **Section 1 : Aptitude et consentement** : L'inaptitude à consentir aux soins/services ne se conclue pas par la présence d'un régime de protection. Un résident peut être représenté aux biens et à la personne et être en mesure de consentir à des soins/services à certains moments. Il est donc important de valider continuellement l'inaptitude à consentir d'une personne (critères de la Nouvelle-Écosse).
- **Section 2 : Consentement ou refus libre** : Le résident ou son représentant donne son consentement de plein gré, sans crainte, ni menace, ni pression. De plus, le résident a le droit de refuser ou de retirer son consentement sans que cela n'ait d'impact sur ses relations avec les professionnels ni sur son accès aux soins actuels et futurs. Ceci doit lui être rappelé au besoin.
- **Section 3 : Consentement ou refus éclairé** : Le résident a reçu toute l'information nécessaire concernant le soin/service proposé dans un langage clair, adapté à sa condition, à son aptitude à lire, à comprendre et à utiliser l'information orale et écrite (littératie). Il doit avoir compris les informations reçues et se montrer capable de les transposer à sa propre situation, de les confronter à ses valeurs et à ses préférences.
- **Section 4 : Dimension spécifique du consentement ou du refus** : Le consentement ou le refus libre et éclairé concerne un objet précis qui doit être clairement indiqué au résident : pour quel soin ou quel service son consentement est-il sollicité ?
- **Section 5 : Processus continu du consentement ou du refus** : Le résident peut révoquer son consentement ou son refus à tout moment. De plus, la revalidation régulière du consentement demeure nécessaire. **Important** : Le résident n'a pas besoin de se souvenir d'une discussion passée pour que son consentement soit valide au moment où il a été obtenu. Cela implique de noter au dossier les discussions avec le résident. Important notamment pour les résidents avec TNC majeurs.
- **Section 6 : Consignation du consentement** : Le consentement ou le refus libre et éclairé ne s'applique pas uniquement avec des formulaires de consentement, mais également lors des décisions quotidiennes. La consignation au dossier demeure importante pour documenter les choix du résident.

Source :

Guide sur le consentement en MDAA, page 4 à 9

(Présenté à la diapo #26 en vert)

3. Guide sur le consentement en MDAA : Quelques valeurs pour nous guider lors de refus de soins/services

Tiré du Guide de l'obtention du consentement ou du refus libre et éclairé en milieu de vie (2022) (Outil 2)

Respect de l'autonomie

- A-t-on fourni toutes les explications utiles à la personne pour qu'elle comprenne l'utilité du soin?
- A-t-on parlé à la personne dans un langage adapté à sa condition et à sa compréhension?
- Le moment est-il propice? Pourrait-il avoir une personne dans la pièce qui influence la réponse de la personne?
- La personne peut-elle m'expliquer la ou les raisons de sa décision (refus OU consentement)?

Respect de l'intégrité*et de la dignité

- Est-ce que la décision de la personne s'inscrit dans son contexte de vie? Était-elle comme ça dans le passé? Est-ce en cohérence avec ce qu'elle est ou ce qu'elle devient?
- La personne est-elle en train de défendre une valeur qui lui est chère? (Autonomie, qualité de vie, justice, etc.)
- Est-ce que la personne peut ressentir une atteinte à ce qu'elle est ou ce qu'elle a toujours été? (Intégrité)

Sécurité et protection

- Est-ce que le refus de la personne risque de lui engendrer des conséquences «graves»? Permanente? La personne en est-elle consciente? À partir de quand le service devient-il urgent?
- Sachant que le risque zéro n'existe pas, comment est-il possible de diminuer le risque? Celui-ci peut-il devenir acceptable? Y a-t-il d'autres moyens que d'utiliser ce soin?
- Y a-t-il un niveau de sécurité minimal à préserver? Si oui, lequel? Selon qui?
- La décision de la personne a-t-elle un impact à court ou long terme? Peut-on réajuster le tir rapidement?

Équité

- Qui sera touché par la décision de la personne?
- Pourrait-on mettre en place des mesures d'atténuation afin de diminuer les conséquences sur les autres usagers ou les employés?
- Comment doit-on considérer les besoins spécifiques de cette personne par rapport à ceux des autres usagers?

***Définition possible d'intégrité** : Ne réfère pas seulement à la dimension physique : Considérer *tous les aspects qui constitue une personne* (émotions, aspirations, valeurs) afin qu'ils se complètent sans heurts. En d'autres termes : être fidèle à soi-même, à ses valeurs.

Aide-mémoire - Réflexion éthique consentement

Les situations complexes ou difficiles en lien avec le consentement ou le refus d'un usager sont bien souvent éternelles pour les équipes. Il n'existe pas de réponse universelle ni de recette dans ce type de situation. Voici tout de même quelques repères pour guider vos réflexions.

4. Fiche aide-mémoire sur le consentement (2024)

Disponible sur internet :

https://www.ciassca.com/clients/CISS SCA/Fichiers_externes/FIC_Aide-m%C3%A9moire_consentement_V30-09-2024.pdf

Note : Fiche créée initialement pour les milieux de vie mais peut être utile pour toutes clientèles

1. Les caractéristiques du consentement

- Le consentement est donné par une personne apte
- Le consentement doit être libre
- Le consentement doit être éclairé
- Le consentement doit être spécifique
- Le consentement doit être donné avant le soin/service
- Le consentement doit être manifeste
- Le consentement doit être un processus continu

2. Les 5 critères de la Nouvelle-Écosse^{1, 2}

- La personne comprend-elle la nature de la maladie pour laquelle un traitement/service lui est proposé?
- La personne comprend-elle la nature et le but du traitement/service?
- La personne saisit-elle les risques et les avantages du traitement/service, si elle le subit?
- La personne comprend-elle les risques de ne pas subir le traitement/service?
- La capacité de comprendre de la personne est-elle affectée par sa maladie?

3. Se questionner avec une lunette éthique

- Agissons-nous selon la volonté de l'usager en faisant cela?
- Dans l'intérêt de qui proposons-nous cette option? L'usager? Ses proches? Notre équipe?
- À quel(s) besoin(s) tentons-nous de répondre? À qui appartiennent ces besoins?
- Par la décision que nous souhaitons prendre est-ce que nos valeurs primeraient sur celles de l'usager?

- Quels malaises cette situation soulève-t-elle?
- Quels choix se présentent à vous?
- Qui sont les personnes touchées par ces choix?
- Quelles conséquences (+ et -) de ces choix pour chaque personne touchée de près ou de loin?
- Quelles valeurs sont en tension?
- Quelles valeurs privilégier? Pourquoi?
- Comment atténuer les conséquences négatives?

4. Quelles valeurs sont en confrontation? Pour qui?

Exemples de valeurs qui peuvent entrer en conflit :

Sécurité / protection	Autonomie	Intégrité	Bienfaisance / Non-malfaisance	Responsabilité
-----------------------	-----------	-----------	--------------------------------	----------------

Consentement et gestion des risques



LA GESTION DES RISQUES

ET LA **SÉCURITÉ
DES USAGERS,**
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Intranet :
<http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-de-la-qualite-de-levaluation-de-la-performance-et-de-lethique/gestion-des-risques/outilsaide-memoiresalgorithmes/>

Aide-mémoire pour déclarer et analyser un événement indésirable

Déclarer

Ces trois questions vous guideront pour savoir quand déclarer un événement indésirable au moyen du *Rapport de déclaration d'incident et d'accident* (AH-223-1). Tous les **événements indésirables** faisant l'objet d'une déclaration doivent concerner un ou des **usagers** et être évitables. On reconnaît un événement évitable à l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

1) Est-ce que l'événement est relié directement à une prestation de soins ou de services?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
2) Est-ce que l'événement relève d'un dysfonctionnement des processus de l'établissement?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
3) Est-ce que l'événement peut être évité par des mesures de prévention efficaces?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Si vous cochez « Oui » aux trois questions, un rapport AH-223-1 doit être rempli.

pour votre
bien-être

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec



Offre de formation au CISSS CA !

- **Formation en deux parties**
 - ENA (1h45)
 - Présentielle dans vos équipes (2h)
- **Pour vous inscrire à la formation en présentiel**, veuillez contacter le Bureau de l'éthique : bureau_ethique.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca
- **Invitation de formation disponible ici :**
R:\5 - Commun\53
Inscription_ formations\Consentement_et_ethique

Consentement et éthique

FORMATION EN DEUX VOLETS :

- 1) Activité ENA : *Le consentement aux soins : une démarche clinique évolutive loin d'être banale!*
- 2) Formation présentielle sur le consentement et l'éthique

OBJECTIFS

Suite aux deux activités de formation sur le consentement (ENA et présentielle), le participant sera familiarisé aux pratiques essentielles en lien avec le consentement et sera sensibilisé aux aspects éthiques en lien avec le processus du consentement aux soins et aux services :

- Connaître le cadre juridique entourant le consentement aux soins;
- Comprendre et appliquer les pratiques de base en lien avec le consentement;
- Se sensibiliser aux enjeux éthiques pouvant découler d'un processus de consentement aux soins;
- Intégrer et appliquer des repères éthiques à partir de situations concrètes, basées sur la réalité des intervenants;
- Contribuer au développement de la compétence éthique des participants.

Plus d'informations sur la formation ENA

- **Formation sur le consentement dans l'ENA provincial (Décembre 2023)**
 - Titre: [Le consentement aux soins : une démarche clinique évolutive loin d'être banale!](#)
 - ENA ID : 12972
 - Durée suggérée : 1h45
 - Aide-mémoire disponible : fcp.rtss.qc.ca/pluginfile.php/8484912/mod_resource/content/5/Aide-mémoire.pdf
 - Complément : atelier éthique 2h en équipe



Description de la formation ENA



RÉCIT 1 - Une prise de sang pour Mme Sirois (18 min)

- Définition de la notion de soin;
- Notions de consentement libre et éclairé;
- Apprécier l'aptitude à consentir d'un usager (comment le faire)



RÉCIT 2 - Le diabète de M. Vollant (15 min)

- Quoi faire lors d'un refus ?



RÉCIT 3 - Les troubles de comportement de Rosalie (17 min)

- Rôle de l'intervenant dans le processus d'obtention du consentement ou du refus;
- Consentement substitué



RÉCIT 4 - Un déménagement pour M. Benvenuti? (15 min)

- Consentement dans le contexte d'un majeur inapte à consentir;
- Notion de refus catégorique



RÉCIT 5 - La masse au ventre de Mme Tran (22 min)

- Exceptions au droit fondamental de consentir;
- Refus injustifié de la personne responsable du consentement substitué;
- Situations où nous devons nous rendre au tribunal

Références

- Centers for Disease Control and Prevention (CDC). (2021). Health Literacy for Public Health Professionals. CDC [Mooc]. <https://www.train.org/cdctrain/course/1118652/details>
- CISSS-CA. (2018). Guide de consentement aux soins, aux services et à la recherche. Document interne. http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/fileadmin/Intranet/CISSS/Conseils-professionnels-et-comites/Comit%C3%A9_d_%C3%A9thique/GUI_Guide-de-consentement-aux-soins-aux-services-et-la-recherche_VF.pdf
- Code civil du Québec : [ccq-1991 - Code civil du Québec](#)
- Conseil canadien sur l'apprentissage. (2007). Littératie en santé au Canada : Résultats initiaux de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes. https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=litteratie_en_sante&op=pdf&app=Library
- Jutra et al. (2004). Guide d'éthique organisationnelle, Québec. Secrétariat du Conseil du trésor
- Lemieux, V. (2014). *Pour qu'on se comprenne : Guide de littératie en santé* Retrieved from https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_ assmpublications/pdf/publications/litteratie_v9.pdf
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2013). PEICA, Programme d'évaluation internationale des compétences des adultes.
- **Page Internet : Plus qu'une formalité, le consentement aux soins et services est un dialogue:** <https://www.cisssca.com/cisss/droits-des-usagers/le-consentement-aux-soins-et-services>
- **Page Intranet : Plus qu'une formalité, le consentement aux soins et services est un dialogue:** <http://cisssca.intranet.reg12.rtss.qc.ca/direction-de-la-qualite-de-levaluation-de-la-performance-et-de-lethique/consentement/>
- Rootman, I. & Gordon-El-Bihbety, D. A. (2008). Vision for a Health Literate Canada: Report of the Expert Panel on Health Literacy. https://www.cpha.ca/sites/default/files/uploads/resources/healthlit/ report_e.pdf

Des gens
de cœur

unis

pour votre
mieux-être

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

